

Règlement Interclubs Dames:

Clubs participants :

*BIARRITZ, CHANTACO, CHIBERTA, HOSSEGOR,
FONTARRABIE, La NIVELLE , PAU (PGC 1856) et SEIGNOSSE.*

Conditions de participation :

Toutes les joueuses devront:

- être membre d'un des clubs participants
- être membre de l'Association Sportive de Seignosse
- avoir plus de 25 ans
- avoir validé leur certificat médical pour l'année en cours
- avoir effectué trois compétitions en simple dans les 12 mois précédant la première rencontre .

Droit de jeu : 5 € par joueuse, sauf les remplaçantes chez elles .

Formule de jeu : shamble à 2.

- Chaque joueuse de l'équipe drive, puis l'équipe, sélectionne la balle la mieux placée et les deux joueuses joueront ensuite, chacune leur balle, depuis cette position, jusqu'au trou.
- 6 équipes de 2 joueuses et une équipe de deux remplaçantes soit 14 joueuses au total
- index de jeu plafonné à 22
- total des index de chaque équipe, supérieur ou égal à 20
- maximum trois joueuses, ayant un index inférieur ou égal à 10
- Les points rendus le seront sur les trous les plus difficiles.

On attribuera :

- 1 point pour l'équipe qui aura gagné les neuf premiers trous joués.
- 1 point pour l'équipe qui aura gagné les neuf derniers trous joués.
- 1 point pour l'équipe qui aura gagné la partie
- Bonus de 1point pour l'équipe qui gagnera à l'extérieur et 1/2 pt en cas d'égalité .

Les 14 journées de compétition, 7 à l'extérieur et 7 à domicile s'étalent de septembre à fin mai

Après chaque rencontre, un repas est prévu, l'ensemble des joueuses y participera (sauf cas de force majeure)

Le club coordinateur pour la saison 2022- 2023 est CHIBERTA où se déroulera la finale fin mai.

Capitaine : Maïté BOMBEZIN Tél : 06 87 14 19 08

